



HONORAIRES TTC
forfaitaires intégralement à la charge de l'Acquéreur
2020

Vente d'Immeuble à usage d'Habitation, Professionnel, Terrain à Bâtir
Immobilier Commercial

| PRIX AFFICHE | | HONORAIRES |
|--------------|--------------|------------|
| 1 Euro | 14 999 Euro | 13% T,T,C |
| 15 000 Euro | 49 999 Euro | 8% T.T.C |
| 50 000 Euro | 99 999 Euro | 7% T.T.C |
| 100 000 Euro | 139 999 Euro | 6,5% T.T.C |
| 140 000 Euro | 199 999 Euro | 6% T.T.C |
| 200 000 Euro | | LIBRES |

TAUX DE T.V.A à 20%



BAREMES 2020
LOCATION - GESTION LOCATIVES
SYNDIC DE COPROPRIETE

HONORAIRES DE LOCATIONS DE LOGEMENTS NON MEUBLES
(Loi du 6 Juillet 1989)

Location de logements non meublés ou meublés en Résidence principale :

- Part Locataire : Visites - Dossier - Bail : 8 Euros du m2
Etat des lieux : 3 Euros du m2
- Part Propriétaire : Visites - Dossier - Bail : 8 Euros du m2
Etat des lieux : 3 Euros du m2
Entremise / Négociation : 10 % TTC du montant du loyer annuel

HONORAIRES DE LOCATIONS BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNEL

BAIL PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL 10 % HT
Calculé sur la base du loyer triennal HT

AVENANTS AUX BAUX

Modification et avenant au bail d'habitation 250 Euros TTC
(partagé par moitié entre Propriétaire et Locataire)

Modification et Avenant au Bail Commercial ou professionnel 360 Euros TTC
(A la charge du locataire)

GESTION LOCATIVE

A la charge du Bailleur 6,5 % TTC
(calculés sur les sommes encaissées pour le compte du bailleur)

HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL
(hors location par l'Agence)

BAIL D'HABITATION (honoraires partagés entre Bailleur et Locataire)
calculé sur la base du loyer annuel hors charges plafonné à 6 Euros du m2
pour le Locataire en cas de résidence principale 12 % TTC

BAIL GARAGE (charge Locataire) 120 Euros TTC

BAIL COMMERCIAL, PROFESSIONNEL 12 % HT *
(*du montant du loyer annuel HT à la charge du Locataire)

BAREME SYNDIC

Forfait Minimum : 1 000 Euros TTC
De 190 à 240 Euros selon la complexité de la Copropriété

TAUX DE T.V.A à 20%

